

l'an deux mil vingt-cinq
le treize mai à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
DIOP, EVEN, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN, LAMIRAL, LE
MOING, MILON, MUNIER, SANTINHO

Date de convocation
6 MAI 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COSTEDOAT a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY
M. FOUILLOT a donné procuration à Mme LE MOING
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage
de la convocation**
6 MAI 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
23 MAI 2025

M. SANTINHO a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

**OBJET : Création d'un tiers-lieu : demande de subvention au Parc
naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

Mme la Maire expose :

Suite à la vacance d'un logement situé au sein du centre culturel, la commune a décidé de lancer la procédure de déclassement de ce logement et de modification de son affectation pour en faire un tiers lieu. Cela s'est avéré possible en raison du programme à venir de construction de logements sociaux et du constat qu'il manquait un lieu de partage et de rencontre. Un groupe de travail constitué d'élus et de Cernaysiens a été constitué pour élaborer le projet de tiers-lieu.

Mme la Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour les travaux de remise en état du lieu, sur le programme 10.3 consacré aux aménagements d'espaces collectifs.

La demande de subvention porte sur la rénovation du lieu :

- peinture - sols - suppression cloison au rez-de-chaussée : 12 663,42 € H.T.
- électricité : Total H.T : 4 669,17 € H.T.

Soit un total de 17 332,59 € H.T.

Le taux de la subvention au titre de l'aide 10.3 est de 50 % pour une aide maximum de 12 000,00 € HT.

La commune de Cernay-la-Ville s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville est membre du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR).

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville souhaite créer un tiers-lieu dans le centre culturel Pelouse – bâtiment Harpignies,

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville souhaite demander au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), la subvention concernée par ce projet.

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville s'engage à utiliser cette subvention pour la réalisation de ce projet,

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville s'engage à financer la part restant à sa charge.

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

SOLLICITE du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) une subvention pour la création d'un tiers-lieu dans le centre culturel Pelouse – bâtiment Harpignies (aide 10.3),

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser ce projet,

S'ENGAGE à financer la part restant à sa charge,

AUTORISE Mme la Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 23 mai 2025

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
José SANTINHO



Mis en ligne le 23/05/2025 à 11h05

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20250513-DCM2025_024